

Réunion du Conseil Communal du 15/06/2009

Rapport officiel et en résumé

1. Organisation de l'enseignement fondamental 2009/2010 :

a) propositions de réaffectation des postes d'instituteur vacants dans le cadre de la première liste (séance à huis clos)

- 5 postes, dont 2 postes précoces pour le cycle 1 ;**
- 10 postes pour les cycles 2-4**

Après délibération, le conseil communal propose à Madame la Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation professionnelle d'affecter les intéressé(e)s suivant(e)s à un poste dans la commune de Mamer :

- Mme Michèle Feller ;
- Mme Catherine Witry ;
- Mme Anne-Marie Eschette ;
- Mme Nancy Braun ;
- Mme Taiga Engelmann ;
- Mme Elisabeth Dockendorf ;
- Mme Patrice Gillen ;
- Mme Bianca Glodt ;
- Mme Anouk Simon ;
- Mme Sandy Spielmann ;
- Mme Simone Heuschling ;
- Mme Daisy Servais ;
- Mme Carole Somavilla ;
- M. Daniel Casoli et
- M. Gilles Neiens.

b) demande d'interruption prématurée de son congé pour travail à mi-temps et de réintégration à plein temps dans ses fonctions à partir de la rentrée scolaire 2009/2010, présentée par Madame Mireille Thill-Fandel, institutrice de l'éducation préscolaire

Madame Mireille Thill-Fandel, institutrice de l'éducation préscolaire, peut bénéficier avec la totalité des voix d'une interruption prématurée de son congé pour travail à mi-temps avec réintégration à plein temps dans ses fonctions à partir de la rentrée scolaire 2009/2010.

c) approbation provisoire de l'organisation scolaire 2009/2010

Le conseil communal unanimement approuve provisoirement l'organisation scolaire 2009/2010 de l'enseignement fondamental de la commune de Mamer.

d) Organisation de l'enseignement fondamental 2009/2010 - demande de création d'un poste auprès du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle

Le conseil communal unanimement demande la création de poste suivante auprès du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle pour la rentrée scolaire 2009/2010 :
-un poste des cycles 2-4 (remplaçant permanent).

2. Informations et divers et questions émanant des conseillers communaux

Le conseil communal entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

3. Approbation des projet et devis définitifs au montant de 1.300.000,00 € T.T.C. pour des travaux de réaménagement et d'installation d'une climatisation dans la « Mamer Schlass » à Mamer

Le conseil communal avec dix voix contre une approuve les projet et devis définitifs au montant de 1.300.000,00 T.T.C. pour des travaux de réaménagement et d'installation d'une climatisation dans le « Mamer Schlass » à Mamer.

4. Approbation du projet et devis n° 300556 au montant de 55.000,00 € T.T.C. des travaux extraordinaires de mise en état de la voirie rurale

Le conseil communal unanimement approuve le devis n° 300556 au montant de 55.500,00 € T.T.C. avec les détails ci-après:

localité et lieu-dit	nature des travaux	coût des travaux
Mamer – Waasserstrachen (250m)	chemin avec dalles en béton (Spurplatten)	55.500,00 €

5. Finances communales :

a) approbation de l'état des recettes restant à recouvrir à la clôture de l'exercice 2008

Le conseil communal décide à l'unanimité :

1. d'admettre

	service ordinaire	service extraordinaire
en reprises provisoires	127.098,21 €	0,00 €
en décharges	924,46 €	0,00 €

total	128.022,67 €	0,00 €
-------	--------------	--------

2. d'accorder au collège des bourgmestre et échevins l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent au présent état avec la mention "à poursuivre".

b) approbation de l'état des recettes de l'office social restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2008

Le conseil communal unanimement décide d'admettre en reprises provisoires la somme de 16.151,72 € d'après l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2008 tel que présenté le 14/05/2008 par le receveur de l'office social.

c) approbation de titres de recette

Le conseil communal, unanimement approuve des titres de recette au montant total de 947.082,18 €.

6. Projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Capellen, commune de Mamer, au lieu-dit « Rannerwee », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour le compte de la société Rannerwee Immobilière – vote provisoire conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Le conseil communal unanimement approuve provisoirement la partie écrite du projet d'aménagement « Rannerwee » couvrant les parcelles numéros 168/773, 168/774 et 168/775, inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section E de Capellen, soit une superficie de 31,32 ares.

7. Projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Mamer, commune de Mamer, au lieu-dit « auf Berg », présenté par le collège des bourgmestre et échevins pour les familles Erpelding-Brücher et Simon-Meyers – vote provisoire conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Le conseil communal unanimement approuve provisoirement la partie écrite du projet d'aménagement « Auf Berg » couvrant les parcelles numéros 1333/6239, 1333/5970, 1336/5484 (en partie) et 1336/5485 (en partie), inscrites au cadastre de la commune de Mamer, section B de Mamer-Sud, soit une superficie de 20,35 ares.

8. Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence temporaire d'une durée supérieure à 72 heures pendant les travaux de gros-œuvre dans le Kitchenerwee à Mamer.

Le conseil communal unanimement confirme le règlement d'urgence du 27/05/2009 du collège échevinal et arrête :

(1)

à l'occasion des travaux de gros-œuvre dans la rue « Kitchenerwee » à Mamer les prescriptions suivantes sont applicables à partir de lundi, 08/06/2009 à 08.00 heures et pour toute la durée des travaux :

- la rue « Kitchenerwee » est barrée à toute circulation, dans les deux sens, en fonction de l'avancement des travaux. Cette prescription est indiquée par le signal C,2a « ROUTE BARREE » dans la rue « Kitchenerwee » et les signaux C.11a et C.11b « interdiction de tourner » dans la route de Kehlen (CR 102) à la jonction de la dernière avec la rue « Kitchenerwee » ;
- la rue « Kitchenerwee » est interdite à la circulation, dans les deux sens, à l'exception des riverains et de leurs fournisseurs, en fonction de l'avancement des travaux. Cette prescription est indiquée par le signal C,2 « CIRCULATION INTERDITE DANS LES DEUX SENS » dans la rue « Kitchenerwee » et les signaux C.11a et C.11b « interdiction de tourner » dans la route de Kehlen (CR 102) à la jonction de la dernière avec la rue « Kitchenerwee » ;
- le stationnement est interdit à la hauteur du chantier, des deux côtés de la rue « Kitchenerwee », en fonction de l'avancement des travaux. Cette prescription est indiquée par le signal C, 18 « STATIONNEMENT INTERDIT » ;
- le stationnement est interdit entre les maisons No 13 et No 19, des deux côtés de la route de Kehlen (CR 102), en fonction de l'avancement des travaux. Cette prescription est indiquée par le signal C, 18 « STATIONNEMENT INTERDIT » ;
- la circulation sur la route de Kehlen (CR 102) entre les maisons No 13 et No 19 est réglée à l'aide de signaux colorés lumineux. Cette prescription est indiquée par le signal A, 16a « SIGNALISATION LUMINEUSE ».

(2)

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14/02/1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13/06/1994 relative au régime des peines.

9. Après-midi récréatifs et « Fun-week » 2009 – engagement et fixation de la rémunération de 42 moniteurs (m/f)

Le conseil communal unanimement :

- décide l'engagement de 35 étudiants pendant la période du 21 au 31/07/2009 inclus pour assurer la surveillance lors des après-midi récréatifs et lors des après-midi récréatifs pour les enfants en bas âge;

- décide l'engagement de 7 étudiants pendant la période du 31/08/2009 au 04/09/2009 inclus pour assurer la surveillance lors de la « Fun-week »;
- fixe la rémunération des moniteurs.

10. Allocation d'un subside extraordinaire de 600,00 € à l'a.s.b.l. Volleyball Club Mamer pour l'acquisition de coupes pour les tournois de Beach Volley 2009

Le conseil communal unanimement alloue à l'a.s.b.l. Volleyball Club Mamer un subside extraordinaire de 600,00 € pour l'acquisition de coupes pour les tournois de Beach Volley 2009.

11. Nomination d'un membre suppléant des autres nationalités dans la Commission pour Etrangers et de l'Intégration

Monsieur Peter Balla, de nationalité slovaque, est nommé comme membre suppléant des autres nationalités dans la Commission consultative pour Etrangers et de l'Intégration.

12. Commission des loyers :

a) nomination d'un membre-locataire effectif et d'un membre-locataire suppléant

M. Jean Schmit est nommé membre-locataire effectif dans la commission des loyers et Mme Alexandra Becker est nommée membre-locataire suppléant dans la commission des loyers.

b) nomination d'un président suppléant

M. Gilles Roth est nommé président suppléant de la commission des loyers

c) nomination d'un secrétaire.

Mme Diane Coenjaerts est nommée secrétaire de la commission des Loyers.

13. Allocation d'un subside extraordinaire de 1.000,00 € au FC Mamer 32 pour avoir remporté le titre de Champion National 2008 avec l'équipe dames seniors

Le conseil communal unanimement alloue FC Mamer 32 un subside extraordinaire de 1.000,00 € pour avoir remporté le titre de Champion National 2009 avec l'équipe dames seniors.

14. Office social – affaires de personnel (séance à huis clos) :

a) avis au sujet de la décision de l'office social portant sur la démission de M. Steve Steichen comme receveur de l'office social au 30/06/2009

Le conseil communal avise favorablement la délibération de la commission administrative de l'office social du 19/05/2009 acceptant la démission de M. Steve Steichen comme receveur de l'office social au 30/06/2009.

b) avis au sujet de la décision de l'office social portant sur la nomination de M. Emile Noesen comme receveur de l'office social au 01/07/2009.

Le conseil communal avise favorablement la délibération de la commission administrative de l'office social du 19/05/2009 portant nomination de M. Emile Noesen comme receveur de l'office social au 01/07/2009.